



PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 06 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 06 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Miramont de Comminges, dûment convoqué par courrier le 31 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Laure Vigneaux.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE 15

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : Louis AVEZAC, Jacques DANFLOUS, Marie-France DANFLOUS, Christine DUFOUR, Richard FIGUEROA, Sandrine OUSSET-HAMNICH, Frédéric PEYRIGUER, Myriam THORE, Laure VIGNEAUX, Julien VIT

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS : Marion BONTPUNT (a donné procuration à Richard FIGUEROA), Eric BROCARD, Pascal CARRIBOU, Aurore DUPUY, Aude MARBEHANT.

Après approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu de la réunion du 08 décembre 2021, Myriam THORE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour

1. EAU-ASSAINISSEMENT : Compte de gestion
 2. EAU-ASSAINISSEMENT : Compte administratif
 3. EAU-ASSAINISSEMENT : Affectation du résultat
 4. EAU-ASSAINISSEMENT : Budget primitif
 5. COMMUNE : Approbation du compte de gestion
 6. COMMUNE : Compte administratif
 7. COMMUNE : Affectation du résultat
 8. COMMUNE : Vote des taux
 9. COMMUNE : Budget primitif 2022
 10. Attribution des subventions aux associations
 11. Provision pour dépréciation de créances
 12. Mise en place de garde particulier
 13. Modification délibération vente des parcelles C124 et C129
 14. Adhésion au service Hello Adere
 15. Désignation des représentants de la commune au SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau-Aspet
 16. Versement du CIA
 17. Relevé des décisions du Maire
- Questions Diverses

Ouverture de la séance à 18h00

1 – Budget eau et assainissement : compte de gestion

Après avoir approuvé le compte administratif du budget de l'eau et assainissement, après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres et mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget et sur la comptabilité des valeurs inactives, le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget de l'eau et assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 – Budget eau assainissement : compte administratif

Madame le Maire rappelle qu'à la fin de tout exercice comptable, le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité. Ce compte est réalisé par le Maire ordonnateur, et doit correspondre au compte de gestion établi par le comptable public.

LIBELLES	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	DÉPENSES ou Déficits	RECETTES ou excédents	DÉPENSES ou Déficits	RECETTES ou excédents	DÉPENSES ou Déficits	RECETTES ou excédents
Résultats reportés		266 036.52 €	5158.00 €			260 878.52 €
Opérations de l'exercice	71 921.79 €	37514.25 €	145 022.01 €	152 851.51 €	216 943.80 €	190 365.76 €
TOTAUX	71 921.79 €	303 550.77 €	150 180.01 €	152 851.51 €	216 943.80 €	451 244.28 €
Résultat de clôture		231 628.98 €		2 671.50 €		234 300.48 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif du service eau et assainissement de la commune.

3 – Eau et assainissement : Affectation du résultat

Après avoir examiné le compte administratif constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 2671.50 € et un excédent d'investissement de 231 628.98 €, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de 2671.50 € sur l'exercice 2022.

4 – Eau et assainissement : budget primitif

Présentation	Budget Primitif 2021	Dépenses	Recettes
Vote Budget Primitif	Fonctionnement	160 229.50	157 558.00
	Investissement	271 228.98	39 600.00
Report de l'exercice 2021	report en fonctionnement		2 671.50
	report en investissement		231 628.98
Résultat cumule	Fonctionnement	160 229.50	160 229.50
	Investissement	271 228.98	271 228.98
	total cumule	431 458.48	431 458.48

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif du service eau et assainissement de la commune.

5 – Commune : Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que la gestion est régulière ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6 – Commune : Compte administratif

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2021, après s'être fait présenter le budget primitif donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		194 216,50	74 029,85	
Opérations de l'exercice	492 351,96	579 205,99	174 707,65	217 928,01
Restes à réaliser : Néant				
Totaux	492 351,96	773 422,49	248 737,50	217 928,01
Résultats de l'exercice		+ 281 070,53		- 30 809,49

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de la commune.

7 – Commune : Affectation du résultat

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	86 854 03 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	194 216 50 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	281 070.53 €
D Solde d'exécution d'investissement	-30 809.49 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -30 809.49 €
AFFECTATION = C	=G+H 281 070.53 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	30 809.49 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	250 261.04 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

8 – Commune : Vote des taux

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition 2022 des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Maintenir les taux d'imposition locaux suivants :
 - o Taxe sur le foncier bâti : 39,75 %
 - o Taxe sur le foncier non-bâti : 50,00 %

9 – Commune : Budget primitif 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2022 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		250 261,04	30 809,49	
Opérations de l'exercice	847 514,81	597 253,77	350 000,00	380 809,49
Restes à réaliser : Néant				
Totaux	847 514,81	847 514,81	380 809,49	380 809,49

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de la commune.

10 – Attribution des subventions 2022

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le tableau des montants des subventions à allouer aux différentes associations de la commune

NOMS	MONTANTS
ACPA	546,00 €
ART PYRENEEN	500,00 €
ASSOCIATION FESTIVE	2 000,00 €
CLUB DU 3 ^{ème} AGE	0,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200,00 €
PETANQUE MIRAMONTAISE	2 300,00 €
TENNIS CLUB MIRAMONTAIS	1 500,00 €
UNION SPORTIVE MIRAMONTAISE	2 300,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à attribuer les subventions communales aux associations précitées ci-dessus et à procéder au versement des subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022

11 – Provision pour dépréciation de créances

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le retard de paiement d'une créance constitue un indicateur de dépréciation de celle-ci.

Il a été considéré que les titres de recettes non soldés depuis plus de 2 ans devaient faire l'objet d'une dépréciation a minima à hauteur de 15%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à inscrire au budget primitif de 2022 la provision pour un montant de 4763 €.

12 – Mise en place de garde particulier

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de mettre en place des gardes particuliers assermentés agréés par les services de l'Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt).

Ce dispositif est gratuit et permettrait de mieux contrôler des infractions couramment observées :

- Sur le domaine public routier et réprimées par le code de la voirie routière
- Sur les propriétés et réprimées par le code pénal

On peut citer notamment les dépôts sauvages d'ordures, la destruction et la dégradation de biens (tags, incendie, etc...)

L'agrément à la fonction de garde particulier est validé par la Préfecture.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place de garde particuliers sur la commune, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents visant à mettre en place les gardes particuliers notamment en matière de demande d'agrément et de désignation

13 – Modification délibération vente des parcelles C124 et C 129

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société CETTE FAMILLE PATRIMOINE, demeurant à Argentan (61200,) a revu son offre d'achat compte tenu des travaux à effectuer sur le bâtiment. La société a souhaité faire une nouvelle offre pour l'achat des parcelles C 124 et C 129 de superficie de 2157 m² et 9227 m². Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre les parcelles C 124 et C 129 à la société CETTEFAMILLE PATRIMOINE, étant entendu que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette vente entre la commune et la société CETTEFAMILLE PATRIMOINE.

14 – Adhésion au service Hello Adere

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le service Hello Adere qui permet aux agents de bénéficier des mêmes avantages qu'un CSE (remise sur achats, loisirs...).

Pour en bénéficier, il est nécessaire d'adhérer au service moyennant une cotisation mensuelle de 0.15 € TTC par agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au service Hello Adere, et autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15 – Désignation des représentants de la commune au SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau-Aspet

Annule et remplace la délibération du 25 mai 2020

Le Maire invite les membres du Conseil municipal à désigner, en son sein, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité Syndical du SIVOM Saint-Gaudens – Montréjeau – Aspet.

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, Monsieur Jacques DANFLOUS et Madame Myriam THORE sont élus délégués titulaires

Et Madame Sandrine OUSSET HAMNICH et Monsieur Julien VIT sont élus suppléants

Pour représenter la commune de Miramont-de-Comminges au Comité Syndical du SIVOM Saint-Gaudens – Montréjeau – Aspet.

16 – Versement du CIA

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un agent a pris sa retraite le 30 novembre 2021.

Afin de récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir de cet agent jusqu'à son départ de la collectivité, il convient de lui verser un complément de C.I.A.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à verser la somme à cet agent, et d'imputer cette dépense au Budget Primitif 2022.

Questions diverses

- Les travaux d'aménagement du nouveau cimetière auront lieu début mai 2022
- Les travaux de démolition de la maison situé route du fonds du bois vont être réalisés.
- Une déviation de la rue de Verdun est nécessaire afin de permettre la réalisation de travaux demandés par un administré.

La séance est levée à 19H30

Madame le Maire soussignée constate que le compte rendu de la séance du 06 avril 2022, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 11 avril 2022 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des collectivités Territoriales.

Le Maire
Laure Vigneaux

